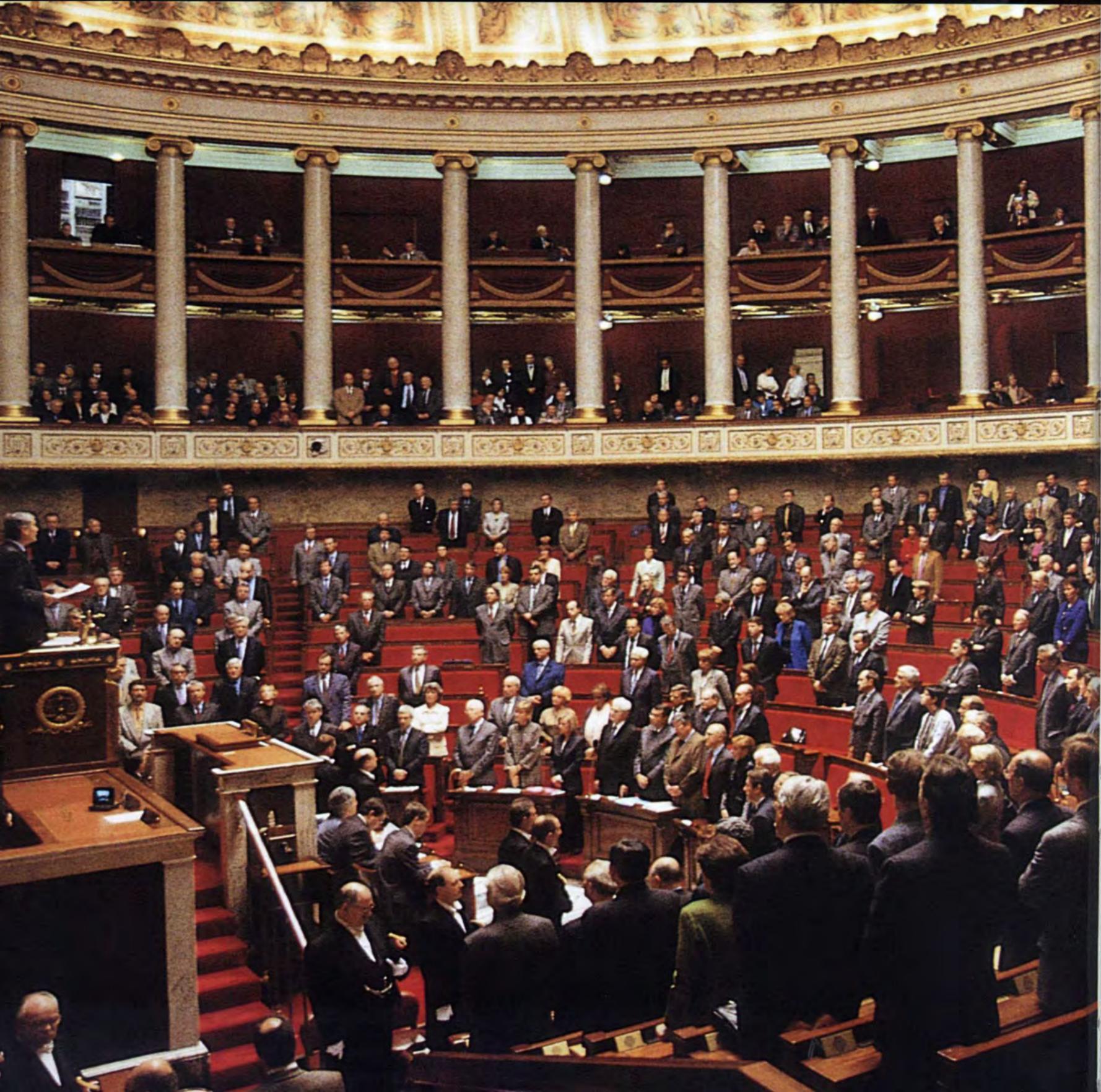


L'Assemblée  
nationale  
rend hommage  
à Jacques Chaban-Delmas





# L'Assemblée nationale rend hommage

à Jacques Chaban-Delmas

---

## Hommage rendu en séance publique à la mémoire du Président Jacques Chaban-Delmas

---

Discours prononcé par M. Raymond Forni,  
Président de l'Assemblée nationale

*page 4*

Discours prononcé par M. Lionel Jospin,  
Premier ministre

*page 18*

---

## Inauguration de "l'immeuble Jacques Chaban-Delmas", au 101 rue de l'Université, et dévoilement d'une plaque commémorative dans l'hémicycle

---

Allocution prononcée par M. Raymond Forni,  
Président de l'Assemblée nationale

*page 28*

---

## Proclamation de Jacques Chaban-Delmas comme Président d'honneur de l'Assemblée nationale

---

Discours prononcé par M. Philippe Séguin,  
Président de l'Assemblée nationale

*page 40*

---

## Annexes

---

Déclaration de politique générale prononcée  
par Jacques Chaban-Delmas le 16 septembre 1969  
dans l'hémicycle (discours sur la "nouvelle société")

*page 46*

Vie de Jacques Chaban-Delmas : repères chronologiques

*page 58*



Discours prononcé dans l'hémicycle  
par M. Raymond Forni,  
Président de l'Assemblée nationale,  
le 22 novembre 2000.

Madame,  
Monsieur le Premier ministre,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
mes chers collègues,

**J**acques Chaban-Delmas a vécu comme il marchait, à grandes enjambées, presque à marche forcée ; comme il fonça sur Paris, avec le Général Leclerc, pour rejoindre l'homme du 18 juin et libérer la capitale ; faisant deux choses à la fois et réussissant l'une et l'autre, reçu Inspecteur des finances en 1943 et nommé Général de brigade en 1944, alors qu'il n'avait pas encore trente ans.

C'est en réalité dans la chaleur de l'été niçois, en août 1940, que Jacques Chaban-Delmas rencontre son destin. Ce soir là, sur les ondes brouillées de la radio de Londres, il entend pour la première fois la voix du Général de Gaulle, cette voix singulière et inoubliable, dans laquelle résonne l'écho de l'espoir et de la liberté. Ce soir là, il embrasse irrévocablement l'amour de la France et de la République. Il y sera fidèle. Méditons, mesdames et messieurs, l'héroïsme du jeune et fringant soldat, major du peloton des élèves officiers de réserve de Saint-Cyr en 1939, qui rejoint l'action clandestine et "l'armée des ombres", pour rendre à son pays l'honneur et la dignité.

## “C’est dans la chaleur de l’été niçois, en août 1940, que Jacques Chaban-Delmas entend, pour la première fois, la voix du Général de Gaulle...”

6

Mais il n’y eut pas que l’audace, le courage et le sens du devoir de celui qui sera fait compagnon de la Libération le 7 août 1945 par le Général de Gaulle. Il faut également rendre hommage à l’intelligence et au talent, essentiels à la naissance d’un homme d’Etat. Ces qualités lui firent choisir une carrière dans la haute administration, dont il apprit à connaître les rouages et les subtilités au Secrétariat général du Ministère de l’Information. Mais, pour cet homme de la génération de la guerre, de la Libération, de la reconstruction, la “vraie vie”, sa vie, était ailleurs. Pour ce grand sportif, dont l’attitude physique a toujours illustré le dynamisme et l’enthousiasme, il fallait agir, aller de l’avant, en un mot : s’engager.

Il n’y a pas d’engagement véritable sans action sur le terrain. En 1946, Jacques Chaban-Delmas fait de la Gironde sa terre d’élection et de Bordeaux son fief. Arpentant la terre bordelaise, respirant l’odeur de ses chais, il la découvre, apprend à la connaître et à l’aimer, d’une passion toute charnelle et terrienne. Entre Bordeaux et son “Duc d’Aquitaine”, l’histoire d’amour durera près d’un demi-siècle. Une fidélité digne d’un record, qui flattait certainement son tempérament de sportif.

Je veux aussi, bien sûr, saluer en Jacques Chaban-Delmas le ministre passé par les plus hautes charges de l’Etat. Après-guerre, il apporta au Parti radical sa jeunesse, son charme, son énergie. Grande figure de la IV<sup>e</sup> République, il a collectionné les maroquins, passant des Transports à la Défense mais, partout, il s’est attaché à agir au nom de l’intérêt général, du service public et du bien commun. Ce fut cela, aussi, sa droiture : faire vivre les valeurs qu’il avait reçues en précieux héritage de ses camarades de la Résistance.



Bordeaux - 1947

“Dans tous ses mandats, ardent et passionné, il n’a cessé de **se battre pour la grandeur de la France,** pour la “certaine idée” qu’avec l’homme de Colombey, il avait aussi de notre pays.”

Dans tous ses mandats, ardent et passionné, il n’a cessé de se battre pour la grandeur de la France, pour la “certaine idée” qu’avec l’homme de Colombey, il avait aussi de notre pays. Avec lui, Jacques Chaban-Delmas connut ce déchirement intime, lorsqu’il faut mettre en balance certaines convictions et la fidélité à l’homme admiré. Il sut se confronter à lui, s’en écarter pour mieux le rejoindre, mais jamais il ne supporta qu’on puisse ne pas le respecter, ou pis, qu’on ose le trahir. C’était là son exigence et sa fidélité.

Toute sa vie, Jacques Chaban-Delmas batailla, avec panache, pour la présence du gaullisme. L’Histoire, en 1958, lui donna raison. Alors qu’on enterrait la IV<sup>e</sup> République et qu’avec la V<sup>e</sup> naissait un nouvel espoir, il s’illustra dans une permanente défense de la politique d’un Président de la République, qu’il avait tant souhaité voir revenir au pouvoir. Ce qui ne l’empêcha pas de continuer d’entretenir des liens, parfois intimes, toujours solides, avec d’anciens compagnons d’armes, devenus des adversaires politiques ; témoignant, par ses amitiés et son comportement, de sa tolérance et de sa volonté d’ouverture. L’amitié aussi résume sa vie. Ce fut certainement sa force, peut-être sa faiblesse, assurément son grand mérite.

De cette personnalité élégante et séduisante, certains ont partagé les engagements, d’autres les ont combattus. Aussi dure soit-elle, c’était ainsi qu’il concevait la lutte politique : se battre pour gagner mais savoir accepter la défaite.



Paris - 1971

**“Jacques Chaban-Delmas est, depuis 1789, celui qui aura présidé le plus longtemps l'Assemblée nationale issue du suffrage universel direct, en étant élu six fois à ce fauteuil..”**

Quelle vie, à plus forte raison une vie politique, n'a pas connu ses échecs, ses revers et ses déconvenues ? Aussi brillante qu'ait été celle de Jacques Chaban-Delmas, elle n'a pas échappé à la règle. Petites et trahisons ne lui ont pas été épargnées. Ces moments douloureux pour lui, le départ de Matignon, la défaite de 1974, point n'est besoin de s'y attarder, chacun les connaît et l'heure n'est pas, aujourd'hui, à cela. Non pas pour voiler la réalité, mais parce que la réalité de celui qui restera pour l'Histoire “Chaban”, c'est le succès, “l'intensité” comme il le disait en reprenant un mot prêté à Georges Clemenceau ; mais aussi l'Ardeur dont il fit le titre d'un de ses ouvrages.

Le succès, il est évidemment parlementaire. Jacques Chaban-Delmas est, depuis 1789, celui qui aura présidé le plus longtemps l'Assemblée nationale issue du suffrage universel direct, en étant élu six fois à ce fauteuil. Il est celui qui a voulu rendre un rôle véritable au pouvoir législatif, quand l'heure était à un exécutif tout-puissant. Il est celui qui disait : “L'assentiment de la Nation à l'action gouvernementale, il faut d'abord le recevoir du Parlement”.

Sa présidence fut le fruit d'une rencontre, décisive, entre un homme et une institution. Avec d'autres, j'en ai été le témoin : il montra dans l'art de présider les débats une exigence, une autorité, parfois même une sévérité, mais aussi une chaleur et une courtoisie, qui surent lui gagner l'amitié et le respect de tous les parlementaires. “ Le fauteuil du président, écrit-il dans ses Mémoires, est un tonneau de vigie d'où l'on peut se voir lever les tempêtes ”. Son sens du dialogue et de l'équité surent bien souvent les prévenir, sans jamais priver les discussions des confrontations si nécessaires à la marche des idées, à l'exercice quotidien de la démocratie.



Assemblée nationale - 1958

## “Pendant de longues années, il consacra son énergie à moderniser l'Assemblée nationale et à lui donner la place qui devrait être la sienne.”

Pendant de longues années, il consacra ses efforts, son énergie, à moderniser l'Assemblée nationale et à lui donner la place qui devrait être la sienne dans notre démocratie. La création des questions d'actualité, brèves, improvisées - du moins en principe -, illustre cette volonté de rappeler au Gouvernement sa responsabilité à l'égard de la représentation nationale. Attentif aux attentes et aux aspirations de chaque député, il décida, enfin, en 1969, de leur donner les moyens d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions, en leur permettant de disposer d'un bureau personnel à Paris. Ce fut l'acquisition et la construction du n° 101 de la rue de l'Université inauguré le 2 avril 1974. En hommage à son engagement si sincère en faveur de notre Assemblée, j'ai proposé à son Bureau de donner le nom de Jacques Chaban-Delmas à ce lieu de rencontres, de travail et de réflexion.

Jacques Chaban-Delmas fut sans doute - sans oublier Edouard Herriot, mais ce rappel ne lui aurait pas déplu - notre plus grand président. Il avait pour chacun, une parole, un geste, un sourire, qui laisseront son souvenir à jamais vivant dans cette maison. Sa maison.

Mais, aussi profond qu'ait été son engagement parlementaire, on peut gager que ce qui restera durablement de Jacques Chaban-Delmas, c'est le discours qu'il prononça le 16 septembre 1969, de sa voix elle aussi singulière et inoubliable, pour demander, trois mois après sa désignation comme Premier ministre par Georges Pompidou, la confiance de cette Assemblée. Certes pas pour que le revendique un camp qui n'était pas le sien, même si on le retrouva parfois, durant la IV<sup>e</sup> République, aux côtés de Pierre Mendès France ou de François Mitterrand.



**“Cette nouvelle société, il la voulait plus juste  
plus solidaire, plus humaine. Elle fut son rêve...  
...Il doit aujourd’hui rester le nôtre.”**

14 Mais ce discours qui, trente et un ans après, n’a pas subi l’usure du temps, était plus que “nouveau” comme devait être “nouvelle” la société qu’il imaginait. Il était prémonitoire. Il était, au sens noble du terme, celui d’un visionnaire.

Ce qui, à l’époque, on me permettra de le dire, heurta davantage sa majorité que l’opposition, fait maintenant partie des acquis de la République dont nous sommes tous légitimement fiers, de ces principes qu’aucun changement politique ne saurait désormais remettre en cause. Pour mettre fin à ce qu’il appelait lui-même une “société bloquée”, ne proposait-il pas déjà la formation professionnelle continue, la réduction du temps de travail, la liberté de l’information, la décentralisation, la nécessaire “transparence” de l’Etat ? Déjà, il annonçait une modification de la présentation du budget afin de le rendre plus intelligible.

Cette “nouvelle société”, il la voulait “plus juste”, “plus solidaire”, “plus humaine”. Elle fut son rêve, partagé avec enthousiasme par ceux qui l’accompagnaient dans cette démarche. Un idéal auquel, une vie durant, il ne renonça jamais. Il doit aujourd’hui rester le nôtre. Comment trouver plus belle manière d’honorer sa mémoire ? Comment rendre plus bel hommage à son souvenir ?



Jacques Chaban-Delmas et Jacques Delors - Hôtel de Matignon - 1969

**“Devant cette flamme quine s'éteindra pas dans les livres d'Histoire de France, notre hémicycle s'incline avec déférence et émotion.”**

16 La conclusion de ce trop bref éloge, au regard de la personnalité d'un tel homme, c'est encore à Jacques Chaban-Delmas que je la demanderai en vous lisant ce qu'il disait, ici même, il y a quatre ans, lorsqu'il devint notre président d'honneur : “Nous avons entretenu, disait-il, les uns et les autres, quelle que soit notre appartenance politique, des relations confiantes, cordiales, familiales. Cela a été possible non seulement parce que les personnes que nous sommes étaient attentives au respect de l'autre, mais aussi parce que nous avons été réunis, regroupés, rassemblés par un idéal dans lequel nous communions et qui peut se résumer en deux mots : la France et la République”.

A l'évidence Jacques Chaban-Delmas nous manquera. Il nous manque déjà.

Devant vous, Madame, devant les enfants de notre Président aujourd'hui disparu du monde des vivants, et devant lui, devant cette flamme qui ne s'éteindra pas dans les livres d'Histoire de France, notre hémicycle s'incline avec déférence et émotion.



Paris - 18 Juin 1945



Discours prononcé dans l'hémicycle  
par M. Lionel Jospin,  
Premier ministre,  
le 22 novembre 2000.

19

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Madame,

*P*ar la voix de son Président, l'Assemblée nationale vient de saluer pour une ultime fois celui qui, à trois reprises et pendant seize années au total, aura présidé à ses travaux. A mon tour, au nom du Gouvernement, je voudrais rendre hommage à Jacques Chaban-Delmas.

Je le connaissais peu, personnellement. Une génération nous séparait. Nous étions engagés de part et d'autre d'une ligne de partage politique. Mais Jacques Chaban-Delmas ne pouvait m'être étranger car il était familier à tous les Français. Sa trajectoire personnelle avait su d'ailleurs dépasser les clivages partisans. La fonction de Premier ministre qu'il a assumée durant trente mois m'est aujourd'hui confiée. C'est à ce titre que je voudrais saluer en lui un homme de conviction qui a marqué notre vie politique.

**“Le sport était pour lui une philosophie de la vie.  
Il avait le goût de la performance personnelle,  
le sens du collectif...”**

De Jacques Chaban-Delmas, les Français connaissaient tous le sourire. Celui d'un général de 29 ans, dont la jeunesse conquérante avait surpris, puis aussitôt séduit, le général de Gaulle, le 24 août 1944, sur un quai de la gare Montparnasse. Ce sourire éclairait un visage que la beauté a toujours animé, dans l'âge mûr et jusque dans la vieillesse. Jacques Chaban-Delmas avait du charme, de l'élégance, de l'allure.

Cette prestance n'était pas une posture. Elle n'était pas seulement un don de la nature. Elle était aussi une conquête, faite de volonté et de discipline, de travail sur soi-même et de force d'âme. Enfant fragile, Jacques Chaban-Delmas avait décidé de se forger un corps solide. Il y parvint. Sportif, il l'était dans toute la plénitude de ce mot. Le sport était pour lui une philosophie de la vie. Jacques Chaban-Delmas aimait l'effort et le dépassement de soi. Il avait le goût de la performance personnelle, le sens du collectif et la fierté de ceux qui savent faire vivre le beau jeu. Il avait chevillé au corps le respect des règles et le respect de l'autre - envisagé comme un adversaire et jamais comme un ennemi -, c'est-à-dire le respect de soi-même. C'est pourquoi il fut toujours surpris lorsque ces règles n'étaient pas respectées contre lui.

Il s'était forgé une morale pour la vie, pour sa vie, et pour la vie politique en particulier. Jusqu'au bout, Jacques Chaban-Delmas a conservé cette stature. Jusqu'au bout, il fut un combattant, face à la maladie, face à la douleur. Car Jacques Chaban-Delmas avait en lui, selon ses propres mots, un “immense appétit de vivre”.



Paris - 1944

**“Jamais peut-être le destin d’un homme ne s’est autant confondu avec l’histoire d’une ville. Cinquante ans durant, Chaban, c’était Bordeaux, et Bordeaux, c’était Chaban...”**

Cette ardeur, Jacques Chaban-Delmas l’a mise au service de la France, cette France que sa mère lui avait appris à aimer avec passion. Cette France, qu’il n’accepta pas de voir humiliée, et encore moins trahie. Démobilisé après le désastre de 1940, Jacques Delmas, devenu “Lakanal” puis “Chaban”, fut un résistant de la première heure. Les hautes responsabilités qui lui furent alors confiées par le général de Gaulle donnent la mesure de sa résolution. Délégué national de la coordination militaire pour l’ensemble du territoire, il prit une part importante, avec les Forces françaises de l’intérieur et la Deuxième division blindée du général Leclerc, à la Libération de Paris.

De la Résistance, où s’étaient retrouvés des Françaises et des Français de tout bord et de toute condition, il avait conservé des amitiés inébranlables. Il gardait la reconnaissance du rôle joué, dans l’ombre, par tous ceux que la vie allait ensuite séparer. Il éprouvait ainsi pour François Mitterrand une “fraternité obscure”, pour reprendre sa propre expression, faite d’estime et de respect. Compagnon de la Libération, Jacques Chaban-Delmas était indéfectiblement attaché au général de Gaulle. Il est resté, jusqu’au bout, gaulliste. A sa manière, souple et ouverte. Et c’est pour servir cet homme qu’il admirait et qu’il aimait que Jacques Chaban-Delmas est entré, pour un demi-siècle, dans la vie politique.

Député de la Gironde, maire de Bordeaux, jamais peut-être le destin d’un homme ne s’est autant confondu avec l’histoire d’une ville. Cinquante ans durant, “Chaban”, c’était Bordeaux. Et Bordeaux, c’était “Chaban”, au point d’y dépolitiser quelque peu les débats. Dans les rues de la ville, qu’il parcourait inlassablement, comme dans le reste de l’Aquitaine, sa silhouette était connue, reconnue et respectée. Il resta toujours un homme simple, très ponctuel, attentif aux autres, ouvert à tous.



Paris - 1984

## “Sous la IV<sup>e</sup> République, il voulut être présent, entrant au parti radical, car il aimait faire bouger les lignes et ne se voyait pas enfermé dans un des camps.”

24

Au sein de la République qu'il avait tant contribué à rétablir, il fut une grande figure politique. Sous la IV<sup>e</sup> République, il voulut être présent, entrant au parti radical, car il aimait faire bouger les lignes et ne se voyait pas enfermé dans un des camps d'une vie politique point encore bipolarisée. Il n'a momentanément quitté l'Assemblée nationale que pour exercer, en particulier auprès de Pierre Mendès France, des fonctions ministérielles importantes. Il soutint le retour du général de Gaulle au pouvoir et travailla à l'instauration de la Cinquième République. Elu Président de l'Assemblée nationale en 1958, il n'a quitté “le perchoir” que pour devenir, en 1969, Premier ministre, à la demande du Président Georges Pompidou.

La France connaissait alors une situation ambivalente. Prospère, la France des “Trente Glorieuses” restait, pour Jacques Chaban-Delmas, une “société bloquée”. Stable, le régime de la Cinquième République ne satisfaisait pas les attentes d'un nombre croissant de Français : attentes de libertés, de justice sociale, de modernité, d'une société plus ouverte et plus mobile. Nombreuse, la jeunesse née dans l'immédiat après-guerre voulait prendre toute sa place dans une société encore trop crispée et trop autoritaire. Elle l'avait exprimé dans le mouvement de 1968. Tout cela, Jacques Chaban-Delmas sut le percevoir. Il voulut le traduire en un projet.

Jacques Chaban-Delmas esquissa alors une vision de la France. Dans son discours du 16 septembre 1969, fidèle à ses préoccupations de dialogue, le Premier ministre qu'il était entendait dessiner les contours d'une “Nouvelle Société”. Une société plus généreuse, modernisée économiquement, sachant surmonter ses blocages et rénover ses relations sociales ; une société s'ouvrant au pluralisme de l'information ; une France aux territoires mieux équilibrés et tournée vers l'Europe ; une société qui ferait plus de place à sa jeunesse, où la culture et les loisirs deviendraient plus largement accessibles. Il sut pour cette action attirer comme collaborateurs des hommes de talent et sincères, dont certains, comme Jacques Delors, qui n'étaient pas de sa famille politique.



Jacques Chaban-Delmas et François Mitterrand - Hôtel de Matignon - 1956

## “Les Français étaient très attachés à Jacques Chaban-Delmas. Parce qu’il était un homme qui, plus encore que la politique, aimait la vie.”

Jacques Chaban-Delmas, s’il en avait la volonté, n’a pu conduire longtemps de mouvement de changement. On ne lui en a pas donné les moyens. Car, sur le moment, sa vision ne fut pas partagée par ceux dont il escomptait le soutien. Il en tira les conclusions et, quelques semaines après une large confiance obtenue à l’Assemblée nationale, donna la démission qui lui fut demandée par le Président Pompidou. Son talent, son expérience et l’estime que lui portaient les Français l’amènèrent logiquement à être candidat, le candidat des gaullistes, en 1974, à la présidence de la République. Là encore, il ne put atteindre son but. Il en conçut, légitimement, de l’amertume, celle des “espérances blessées”, comme il qualifiait lui-même, dans ses Mémoires pour demain, cette période de sa vie politique. Mais il le supporta dignement.

Les Français étaient très attachés à Jacques Chaban-Delmas. Pas seulement en raison de son action politique, à laquelle il fut passionnément dévoué. Mais aussi parce qu’il était un homme qui, plus encore que la politique, aimait la vie. Et la vie l’a beaucoup aimé. Jacques Chaban-Delmas était un homme heureux. Heureux parce qu’il était aimé, heureux parce qu’il aimait. Pour la dernière partie de sa vie, aux côtés de son épouse Micheline, il a vécu sereinement, patriarche entouré de sa famille recomposée, de ses enfants et petits-enfants.

Homme dressé contre la fatalité, entré jeune dans l’Histoire, Jacques Chaban-Delmas fut un grand serviteur de Bordeaux, de la République, de la Nation. Il nous a laissé un message fait de loyauté et de fidélité, de conviction et d’esprit de compromis, de modernité et de générosité. Ce message doit continuer d’inspirer les femmes et les hommes qui, au sein de cet hémicycle - qu’il aimait tant - et au-delà dans le pays, travaillent tous, dans la diversité de leurs convictions respectives, à ce que vive une France forte et juste.



Bordeaux - 1970



Inauguration de "l'immeuble Jacques Chaban-Delmas",  
au 101 rue de l'Université, et dévoilement d'une plaque  
commémorative dans l'hémicycle le 28 mars 2001.

Allocution de M. Raymond Forni,  
Président de l'Assemblée nationale

Mesdames et Messieurs les députés,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

**N**ous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer le souvenir d'un homme d'exception,  
d'une personnalité exemplaire qui a profondément marqué l'Histoire de notre pays.

Jacques Chaban-Delmas nous a quittés le 10 novembre dernier, quatre années après  
avoir été proclamé Président d'honneur de l'Assemblée nationale. Nous avons perdu un ami, un compagnon de  
débats tolérant et respectueux, mais aussi un modèle exigeant de courage et de liberté. C'est donc avec une très  
grande fierté qu'au nom de l'Assemblée que je préside, je lui rends hommage aujourd'hui.

**“Agir au nom du service public et du bien commun,  
c’était là sa fidélité aux valeurs qu’il avait reçues  
en héritage de ses camarades de résistance...”**

Jacques Chaban-Delmas fut d’abord et pour toujours un héros de la Résistance, jeune soldat de “l’Armée des Ombres” et compagnon de la Libération. Aux heures les plus sombres de notre Histoire, celui qui dans nos mémoires restera “Chaban”, embrasse un destin où se mêlent, de façon indéfectible, son amour pour la France et sa fidélité à la République.

Ce grand sportif, qui avait déjà la passion de l’action et de l’engagement, rentre de la guerre pour entrer en politique, fait le choix de continuer à servir la France en servant l’Etat. D’abord en Gironde, dont il fait dès 1946 sa terre d’élection, puis à Bordeaux, qui demeurera son fief pendant près d’un demi-siècle, et dont le nom reste à jamais lié à celui de Jacques Chaban-Delmas.

Député, maire, grand ministre de la IV<sup>e</sup> République, Jacques Chaban-Delmas s’est attaché, dans tous ses mandats ou ses fonctions, à agir au nom de l’intérêt général, du service public et du bien commun. C’était là sa droiture, son exigence et sa fidélité aux valeurs qu’il avait reçues en héritage de ses camarades de la Résistance.



Paris - 1944

**“ Jacques Chaban-Delmas fut un très grand parlementaire. Il connaissait tous les rouages, les gloires comme les vicissitudes de cette Assemblée. ”**

32 Nommé Premier Ministre par Georges Pompidou, il prononce à l'Assemblée nationale, le 16 septembre 1969, un discours visionnaire où il appelle de ses vœux une “nouvelle société”, “plus juste”, “plus solidaire” et “plus fraternelle”. Aucun parlementaire n'a oublié l'éloquence des mots et la force des convictions de celui qui, sollicitant la confiance de la Représentation nationale, souhaitait voir la France changer d'époque. Tout au long de sa vie, il n'a cessé de se battre pour la grandeur de son pays, et c'est assurément au Palais-Bourbon qu'il laissa le plus grand souvenir de son humanisme sincère et sa profonde loyauté.

Car Jacques Chaban-Delmas fut - qui peut l'ignorer ? - un très grand parlementaire. Il connaissait, j'en fus le témoin, tous les mécanismes, tous les rouages, les gloires comme les vicissitudes de cette Assemblée, qu'il présida à trois reprises : de 1958 à 1969 ; de 1978 à 1981 ; et de 1986 à 1988. Il est le seul, avec Edouard Herriot, à avoir eu si longtemps cette charge et cet honneur. Lorsqu'il lui succéda en 1988, Laurent Fabius dit de Jacques Chaban-Delmas qu'il “incarnait” la Présidence de l'Assemblée nationale. Il est vrai que durant quinze ans, au “perchoir”, il lui donna tout l'éclat que la Constitution de 1958 lui avait réservé en prévoyant pour la première fois que son titulaire l'exercerait pour la durée de la législature.



Assemblée nationale - 1978

**" Il montrait dans l'art de présider une autorité, parfois même une sévérité, mais aussi une chaleur et une courtoisie qui surent lui gagner le respect de tous."**

34 La présidence difficile des premières Assemblées - tumultueuses - de la V<sup>e</sup> République, au sein desquelles aucune majorité ne se dégageait, atteste que Jacques Chaban-Delmas sut faire de sa fonction, avec exigence et impartialité, un magistère et une référence. Son énergie, son charme, son élégance, firent beaucoup pour sa réputation et son succès. Mais, surtout, il montrait dans l'art de présider les débats une autorité, parfois même une sévérité, mais aussi une chaleur et une courtoisie, qui surent lui gagner l'amitié et le respect de tous les parlementaires.

"Le fauteuil du président, écrit-il dans ses Mémoires, est un tonneau de vigie d'où l'on peut se voir lever les tempêtes". Son sens du dialogue et de l'équité surent bien souvent les prévenir, mais sans jamais priver les discussions des confrontations si nécessaires à la marche des idées et à l'exercice quotidien de la démocratie.

Avant tout, Jacques Chaban-Delmas a souhaité rendre son rôle au pouvoir législatif, quand l'heure était à un exécutif tout-puissant. Faisant montre d'une volonté d'ouverture et d'une réelle indépendance d'esprit, il n'hésitait pas à s'opposer - parfois même publiquement - au chef du Gouvernement, lorsque les prérogatives parlementaires étaient menacées. "L'assentiment de la Nation à l'action gouvernementale, disait-il, il faut d'abord le recevoir du Parlement".



## **" Doter l'Assemblée d'une logistique efficace et de procédures modernes, ce fut une ambition majeure."**

Pendant de longues années, il consacra ses efforts à rendre à l'Assemblée nationale sa véritable place dans notre démocratie, en dotant cette belle institution, dont les traits étaient d'une autre époque, d'une logistique efficace et de procédures modernes. Ce fut une ambition majeure, impérieuse, source de très nombreux changements, dont nous sommes aujourd'hui les héritiers, pour les multiplier et les enrichir.

Je pense, évidemment, à la réforme du règlement mise en oeuvre dès 1967, qui consacre le rôle essentiel des présidents de groupe, qui propose une nouvelle organisation des débats où les droits de l'opposition sont valorisés, par l'attribution d'un temps de parole minimum, qui, enfin, prévoit la création des questions d'actualité, brèves, improvisées, rappelant au Gouvernement sa responsabilité à l'égard du Parlement.

En 1969, Jacques Chaban-Delmas décida également d'offrir aux députés les moyens d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions, en disposant notamment d'un bureau personnel à Paris. Ce fut l'acquisition et la construction du n°101 de la rue de l'Université, inauguré en 1974.



## **" Jacques Chaban-Delmas disparu, sa voix et son sourire nous manquent "**

Jacques Chaban-Delmas fut d'abord et pour toujours un héros de la Résistance, jeune soldat de "l'Armée des Ombres" et compagnon de la Libération. Aux heures les plus sombres de notre Histoire, celui qui dans nos mémoires restera "Chaban", embrasse un destin où se mêlent, de façon indéfectible, son amour pour la France et sa fidélité à la République.

Ce grand sportif, qui avait déjà la passion de l'action et de l'engagement, rentre de la guerre pour entrer en politique, fait le choix de continuer à servir la France en servant l'Etat. D'abord en Gironde, dont il fait dès 1946 sa terre d'élection, puis à Bordeaux, qui demeurera son fief pendant près d'un demi-siècle, et dont le nom reste à jamais lié à celui de Jacques Chaban-Delmas.



Paris - 1978



Proclamation de Jacques Chaban-Delmas  
comme **Président d'honneur**  
de l'Assemblée nationale, le 12 novembre 1996.  
Discours de M. Philippe Séguin  
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,  
Mes chers collègues,

**I**l y a cinquante ans - très exactement cinquante ans et deux jours - deux de nos collègues étaient élus pour la première fois à l'Assemblée nationale. Ils entamaient ainsi avec le Parlement un bail d'un demi-siècle, constamment confirmé par l'élection. Cinquante années de vie parlementaires interrompues seulement, sous la V<sup>e</sup> République, par leur participation au gouvernement.

J'ai rencontré ce matin, avec une délégation du bureau, pour lui exprimer l'hommage de notre assemblée le premier d'entre eux, M. Raymond Marcellin. Sa carrière ministérielle, ainsi qu'un passage au Sénat, de 1974 à 1981, font que Raymond Marcellin aura effectivement siégé et voté en notre assemblée pendant trente ans, onze mois et sept jours. Je veux lui renouveler, en séance publique, l'expression de nos félicitations.

Le second de nos collègues, élu le 10 novembre 1946, totalise pour sa part quarante-six ans, onze mois et dix-sept jours d'appartenance à l'Assemblée nationale. En effet, seul l'exercice des fonctions de Premier ministre, du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972, aura temporairement privé notre assemblée de la présence de Jacques Chaban-Delmas.

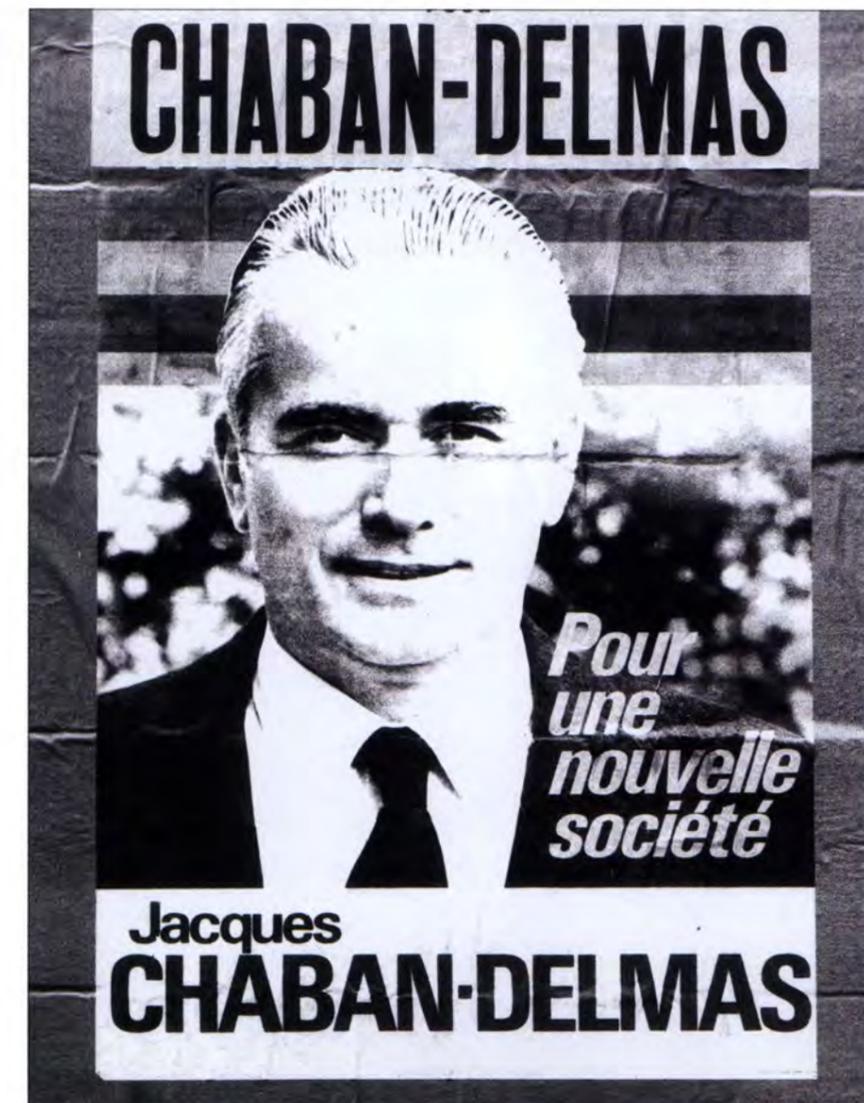
**“ Jacques Chaban-Delmas ne devait manquer aucun des scrutins législatifs qui se sont succédés au cours de ce demi-siècle. ”**

Une telle fidélité à notre institution est pratiquement sans rivale en plus de deux cents ans d'histoire parlementaire. Un seul député, élu de Constantine, aura fait mieux que notre prestigieux collègue, en siégeant lui-même sans discontinuer de 1877 à 1932.

Jacques Chaban-Delmas ne devait, pour sa part, manquer aucun des scrutins législatifs qui se sont succédé au cours de ce demi-siècle. Il aura participé ainsi aux législatures de la IV<sup>e</sup> République et aux dix législatures de la V<sup>e</sup>. Pour un total de treize législatures, il aura même poussé la coquetterie jusqu'à se faire élire quatorze fois par ses électeurs de la Gironde, puisqu'il participa à une élection partielle, organisée le 20 septembre 1970.

Une carrière parlementaire aussi longue et aussi riche suffirait, à elle - seule, à susciter notre admiration. Il est pourtant bien d'autres titres qui peuvent valoir à Jacques Chaban-Delmas la reconnaissance de la représentation nationale.

Il y a le résistant, le patriote, le compagnon de la Libération, entré dans l'Histoire alors qu'il n'avait pas trente ans. Il y a le ministre, le Premier ministre, la trace qu'il a laissée. Il y a, bien entendu, le maire de Bordeaux, qu'il fut pendant quarante-huit ans.



**“...une distinction qu’un seul de ses nombreux prédécesseurs  
s’était vu accorder, **Président d’honneur  
de l’Assemblée nationale.**”**

44 Mais pour nous, il y a sans doute plus mémorable encore. Porté à six reprises à la présidence de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas aura occupé ce fauteuil pendant, au total, seize années - dont onze sans interruption. Nul parmi les deux cent quarante autres présidents de la l'Assemblée nationale - pas même Edouard Herriot - ne peut justifier d'une telle longévité.

Ces fonctions, il les a marquées de la forte empreinte de sa personnalité. Il les a exercées pleinement, jusqu'à littéralement les incarner. C'est pourquoi, cet après-midi, c'est avant tout à notre ancien président que doit s'adresser l'hommage de notre assemblée. L'hommage de notre respect et de notre affection.

Mais il nous a semblé que les mots ne pouvaient suffire. Aussi, après avoir recueilli l'assentiment unanime de MM. les présidents de groupes parlementaires, après avoir entendu l'avis également unanime des anciens présidents vivants de l'Assemblée, je vais vous demander, mes chers collègues, de ratifier, par vos acclamations, la proposition de votre bureau, réuni ce matin, de conférer à Jacques Chaban-Delmas une distinction qu'un seul de ses nombreux prédécesseurs s'était vu jusqu'ici accorder, en le proclamant Président d'honneur de l'Assemblée nationale.



# Déclaration de politique générale du 16 septembre 1969. Discours sur la "nouvelle société"

46 Mesdames, messieurs,

Comment s'adresser aux Français sans évoquer le rôle que la France peut aspirer à jouer dans le monde? Le général de Gaulle l'a clairement défini : assurer l'indépendance nationale, condition du combat pour la paix du monde et pour la solidarité entre tous les peuples.

Mais il serait illusoire d'affirmer, en ces domaines majeurs, une telle continuité pleine d'exigences, si nous ne dotions pas la France des moyens de réaliser nos raisonnables ambitions.

Or, j'affirme qu'aujourd'hui, plus encore qu'hier, l'action internationale de la France ne saurait être efficace si l'évolution de son économie ne lui permettait pas d'accéder au rang de véritable puissance industrielle.

Depuis vingt ans passés, de multiples efforts ont été faits dans ce sens. La France industrielle a commencé à devenir une réalité. Mais l'ouverture toujours plus large des frontières, la compétition plus vive qui en découle, nous commandent des changements profonds d'objectifs, de structures, de

moyens et même, et peut-être surtout, de mentalité.

Je ne m'attarderai pas à rappeler et à justifier l'ajustement monétaire, non plus que les mesures d'assainissement économique. Je me bornerai à souligner qu'il s'agissait de fonder l'action de demain sur des bases solides.

Pour cela, il faut redresser la conjoncture fort et vite, sans compromettre le niveau de vie, c'est-à-dire en demandant davantage aux mieux pourvus et en commençant à améliorer le sort des plus défavorisés.

Quant au taux choisi, il est celui qui restaure le rapport réel de compétitivité, sans nous donner d'avantages artificiels qui auraient compromis la coopération internationale, et notamment européenne.

Ces mesures d'assainissement étaient certes indispensables. Mais elles laissent entiers les problèmes de fond.

Ces problèmes, nous devons les examiner lucidement, sans avoir peur ni des mots ni des faits. Telle est en tout cas la détermination du Gouvernement, qui a choisi, ainsi que je

l'ai dit à plusieurs reprises, de considérer les citoyens comme des adultes et qui est convaincu que seule, la vérité permet d'obtenir une adhésion raisonnée aux objectifs nationaux et de mobiliser les efforts de tous pour les atteindre.

Cet assentiment de la nation à l'action gouvernementale pour l'assainissement entrepris comme pour le redressement dont je vais maintenant traiter, il nous faut d'abord le recevoir du Parlement. C'est le sens qu'aura le vote que je vous demande au nom du Gouvernement.

Le malaise que notre mutation accélérée suscite tient, pour une large part, au fait multiple que nous vivons dans une société bloquée. Mais l'espoir, qui peut mobiliser la nation, il nous faut le clarifier, si nous voulons conquérir un avenir qui en vaille la peine.

De cette société bloquée, je retiens trois éléments essentiels, au demeurant liés les uns aux autres de la façon la plus étroite : la fragilité de notre économie, le fonctionnement souvent défectueux de l'Etat, enfin l'archaïsme et le conservatisme de nos structures sociales.

Notre économie est encore fragile. Une preuve en est que nous ne pouvons accéder au plein emploi sans tomber dans l'inflation. C'est cette tendance à l'inflation qui nous menace en permanence d'avoir à subir la récession ou la dépendance.

Pourquoi cette fragilité ? Avant tout, à cause de l'insuffisance de notre industrie.

Le rapport, récemment publié, du comité du développement industriel est à cet égard éloquent : d'abord, la part de l'industrie dans notre production est trop réduite ; ensuite, alors que les industries du passé sont hypertrophiées, que la rentabilité immédiate des industries de pointe est souvent

faible, l'insuffisance est patente en ce qui concerne l'essentiel, c'est à dire les industries tournées vers le présent. Bien plus ce retard s'accroît puisque, depuis plusieurs années, l'industrie n'est pour rien dans l'augmentation nette du nombre des emplois.

Or la faiblesse de notre base industrielle handicape tout notre développement économique.

Sur le plan extérieur, elle est à l'origine de ce que la composition de nos exportations n'est pas celle d'un pays entièrement développé.

Sur le plan intérieur, elle freine l'indispensable mutation agricole, encourage la prolifération des services, alourdit les charges de la vie collective et, en définitive, retentit directement sur notre niveau de vie.

Serions-nous donc inaptes au développement industriel ?

Certainement pas ! Dans l'ensemble, nous ne travaillons pas moins que les autres et, dans certains domaines, nous travaillons aussi bien et parfois mieux.

Mais nous supportons aujourd'hui le poids d'un long passé. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, nous avons cru pouvoir nous soustraire, dans une large mesure, à l'effort d'industrialisation. L'équilibre de notre balance des paiements était assuré par les revenus des avoirs dont nous disposions à l'extérieur. Grâce à cette situation, nous avons pu développer de multiples protections, d'abord vis-à-vis de l'étranger et aussi sur le plan interne. D'où la multiplication, dans notre société, de garanties de toute nature qui, à court terme, assuraient la sécurité, mais qui n'en étaient pas moins des obstacles au développement industriel.

Aujourd'hui, nous avons à faire face à une situation bien

différente. Les facilités de l'avant-guerre ont disparu, nous sommes confrontés quotidiennement à la nécessité d'assurer par notre travail l'équilibre de nos paiements. Or nous avons des appétits de consommation qui sont ceux d'une société très développée, sans posséder la base industrielle d'une telle société : d'où, comme je l'ai dit, la tendance permanente chez nous à l'inflation. Le remède est évidemment de développer notre base industrielle.

Mais ici l'économie rejoint le politique et le social. En effet, le fonctionnement défectueux de l'Etat et l'archaïsme de nos structures sociales sont autant d'obstacles au développement économique qui nous est nécessaire.

Tentaculaire, et en même temps inefficace : voilà, nous le savons tous, ce qu'est en passe de devenir l'Etat, et cela en dépit de l'existence d'un corps de fonctionnaires, très généralement compétents et parfois remarquables.

Tentaculaire, car, par l'extension indéfinie de ses responsabilités, il a peu à peu mis en tutelle la société française tout entière.

Cette évolution ne se serait point produite si, dans ses profondeurs, notre société ne l'avait réclamée. Or c'est bien ce qui s'est passé. Le renouveau de la France après la Libération, s'il a mobilisé les énergies, a aussi consolidé une vieille tradition colbertiste et jacobine, faisant de l'Etat une nouvelle providence. Il n'est presque aucune profession, il n'est aucune catégorie sociale qui n'ait, depuis vingt-cinq ans, réclamé ou exigé de lui protection, subventions, détaxation ou réglementation.

Mais, si l'Etat ainsi sollicité a constamment étendu son emprise, son efficacité ne s'est pas accrue car souvent les modalités de ses interventions ne lui permettent pas d'atteindre ses buts.

Est-il besoin de citer des exemples ?

Nos collectivités locales étouffent sous le poids de la tutelle. Nos entreprises publiques, passées sous la coupe des bureaux des ministères, ont perdu la maîtrise de leurs décisions essentielles : investissements, prix, salaires. Les entreprises privées elles-mêmes sont accablées par une réglementation proliférante.

Le résultat de tout cela ? C'est d'abord le gonflement des masses budgétaires. C'est ensuite, pour les partenaires de l'Etat, un encouragement à la passivité et à l'irresponsabilité.

Et si encore toutes nos interventions, qu'il s'agisse de prélèvements fiscaux ou des subventions publiques, atteignent leur but !

Mais il s'en faut de beaucoup.

Notre système fiscal est ressenti comme étant à bien des égards affecté par l'inégalité et faussé par la fraude.

La fiscalité est en outre le domaine d'élection du perfectionnisme administratif et, permettez-moi de le dire, parlementaire. A force de vouloir, par des subtilités sans nombre, rendre l'impôt plus juste ou plus efficace, on l'a rendu souvent inintelligible, ce qui le prédispose à être inefficace et injuste.

S'agit-il des subventions ?

Parmi les subventions économiques, la majeure part, et de loin, va non pas à des activités d'avenir, ni à des opérations de reconversion, mais au soutien d'activités devenues non rentables.

Quant aux subventions sociales, leur distribution est dominée

par une conception étroitement juridique de l'égalité qui aboutit à l'absence d'équité. Sous prétexte de ne pas faire de différence entre les bénéficiaires, on fournit des aides identiques à ceux qui en ont le plus grand besoin, à ceux qui en ont modérément besoin et aussi à ceux qui n'en ont pas besoin du tout. Résultat : les buts initiaux ne sont pas atteints.

Notre politique agricole, notre politique des entreprises nationales, notre politique des transferts sociaux offrent les exemples les plus manifestes. Bien entendu, ce n'est pas par hasard qu'elles se sont introduites, depuis des dizaines d'années, dans le fonctionnement de l'Etat. Pour une large part, elles sont le reflet de structures sociales, voire mentales, encore archaïques ou trop conservatrices.

Nous sommes encore un pays de castes. Des écarts excessifs de revenus, une mobilité sociale insuffisante maintiennent des cloisons anachroniques entre les groupes sociaux. Des préjugés aussi : par exemple dans une certaine catégorie de la population ouvrière, à l'encontre des métiers techniques ou manuels.

J'ajoute que ce conservatisme des structures sociales entretient l'extrémisme des idéologies. On préfère trop souvent se battre pour des mots, même s'ils recouvrent des échecs dramatiques, plutôt que pour des réalités. C'est pourquoi nous ne parvenons pas à accomplir des réformes autrement qu'en faisant semblant de faire des révolutions. La société française n'est pas encore parvenue à évoluer autrement que par crises majeures.

Enfin, comme Tocqueville l'a montré, et ceci reste toujours vrai, il existe un rapport profond entre l'omnipotence de l'Etat et la faiblesse de la vie collective dans notre pays.

Les groupes sociaux et les groupes professionnels sont, par

rapport à l'étranger, peu organisés et insuffisamment représentés. Ceci ne vise aucune organisation en particulier mais les concerne toutes, qu'il s'agisse des salariés, des agriculteurs, des travailleurs indépendants, des employeurs : le pourcentage des travailleurs syndiqués est particulièrement faible. Tout récemment encore, le malentendu sur l'assurance-maladie des non-salariés n'a été rendu possible que par l'insuffisance d'autorité des organisations professionnelles.

La conséquence de cet état de choses est que chaque catégorie sociale ou professionnelle, ou plutôt ses représentants, faute de se sentir assez assurés pour pouvoir négocier directement de façon responsable, se réfugient dans la revendication vis-à-vis de l'Etat, en la compliquant souvent d'une surenchère plus ou moins voilée. A un dialogue social véritable, se substitue ainsi trop souvent un appel à la providence de l'Etat, qui ne fait que renforcer encore son emprise sur la vie collective, tout en faisant peser un poids trop lourd sur l'économie tout entière.

Ce tableau a été volontairement brossé en couleurs sombres. Je le crois nécessaire, comme je crois aussi que les Français sont aujourd'hui en état de le considérer et d'en tirer les leçons. C'est aussi parce que j'ai la conviction que nous entrons dans une époque nouvelle, où de grands changements sont possibles, et qu'en accord avec le Président de la République, avec le Gouvernement tout entier et, je l'espère, avec votre appui et votre soutien, j'ai la volonté d'entreprendre ces grands changements.

On me dira qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance des forces de résistance au changement.

Je le sais bien. Il y a un conservateur en chacun de nous, et ceci est vrai dans chacune des tendances de l'opinion, y compris celles qui se réclament de la révolution. Je le sais d'autant mieux que je le comprends.

Depuis vingt ans, la France, après avoir longtemps retardé les échéances et les mutations, s'est trouvée obligée de les affronter toutes à la fois : explosion démographique, bouleversement technologique, décolonisation, urbanisation, et maintenant compétition internationale pleine et entière.

Comment chacun de nous n'aurait-il pas, sur tel ou tel point, un réflexe de conservation ? Réflexe d'autant plus justifié que nous avons, en effet, bien des choses excellentes à conserver. Car nous sommes un vieux peuple, et nous avons beaucoup accumulé.

Et pourtant, je suis certain que nous devons aujourd'hui nous engager à fond dans la voie du changement.

Il y a à cela deux raisons principales :

La première est que, si nous ne le faisons pas, nous nous exposerions à un avenir qui ne serait guère souriant.

D'une part, nous risquerions de "décrocher" durablement par rapport aux grands pays voisins qui, par suite de circonstances diverses, ont commencé plus tôt que nous la révolution du développement économique et qui sont bien décidés à la poursuivre. Et il n'y a pas loin du retard économique à la subordination politique.

D'autre part, notre existence en tant que nation serait elle-même menacée. Nous sommes, en effet, une société fragile, encore déchirée par de vieilles divisions et, faute de pouvoir maintenir notre équilibre dans la routine et la stagnation, nous devons le trouver dans l'innovation et le développement.

La seconde raison, la raison positive, c'est que la conquête, d'un avenir meilleur pour tous justifie à elle seule tous les efforts, tous les changements.

Il y a peu de moments dans l'existence d'un peuple où il puisse autrement qu'en rêve se dire: "Quelle est la société dans laquelle je veux vivre"? et aussi construire effectivement cette société.

J'ai le sentiment que nous abordons un de ces moments. Nous commençons en effet à nous affranchir de la pénurie et de la pauvreté, qui ont pesé sur nous depuis des millénaires.

Le nouveau levain de jeunesse, de création, d'invention qui secoue notre vieille société peut faire lever la pâte de formes nouvelles et plus riches de démocratie et de participation, dans tous les organismes sociaux comme dans un Etat assoupli, décentralisé, désacralisé. Nous pouvons donc entreprendre de construire une nouvelle société.

Cette nouvelle société à laquelle nous aspirons, il serait vain de prétendre en fixer à l'avance tous les contours. Il faut laisser à l'avenir ce qui n'appartient qu'à lui et c'est la spontanéité du corps social qui en décidera.

Mais il est permis, il est même nécessaire d'en esquisser dès à présent les grands traits.

Cette nouvelle société, quant à moi, je la vois comme une société prospère, jeune, généreuse et libérée.

Une société prospère, parce que chacune des fins essentielles de notre vie collective suppose que nous disposions de grandes possibilités matérielles : parce que c'est la prospérité qui permet de faire passer le droit dans les faits et le rêve dans la réalité. Une société prospère, c'est-à-dire une société dans laquelle chacun des gestes qui concourent à la production soit plus efficace, parce qu'il incorpore plus de savoir et s'inscrit dans une organisation plus réfléchie et prend appui sur une plus grande quantité de capital accumulé.

Mais si la prospérité conditionne tout, elle n'est pas tout. L'exemple de pays plus avancés que nous dans la voie du développement économique le montre. La prospérité est nécessaire pour édifier une société meilleure : elle n'est pas suffisante, à beaucoup près, aux yeux de ceux qui ne manquent pas d'ambitions humaines.

Les mots qui les ont désignées, ces ambitions - liberté, égalité, fraternité - ont perdu, il est vrai, une partie de leur poids, d'abord parce qu'ils sont anciens, ensuite, peut-être, parce qu'ils sont abstraits. Mais c'est à nous qu'il appartient de leur donner un sens nouveau, une réalité nouvelle et concrète, que seul rend possible le développement économique.

Une société libérée, celle dont nous rêvons, est une société qui, au lieu de brider les imaginations, leur offre des possibilités concrètes de s'exercer et de se déployer.

C'est pourquoi notre société nouvelle aura tout d'abord le visage de la jeunesse. La vague démographique des vingt-cinq dernières années nous offre une chance unique de rajeunissement. En outre, l'éclosion des talents est souvent plus précoce aujourd'hui qu'il y a un siècle.

Comment refuserions-nous, au nom de principes caducs et en nous accrochant à des structures périmées, d'offrir à notre jeunesse une participation pleine et entière à la construction de l'avenir, de son avenir ?

Mais cette société ne sera vraiment la sienne, et du coup pleinement la nôtre, que, si elle est plus généreuse.

C'est sous l'égide de la générosité que je vous propose de placer notre action. Nous devons aller au-delà d'un égalitarisme de façade qui conduit à des transferts importants sans faire disparaître pour autant les véritables pauvretés morales et matérielles. Nous devons, par une solidarité renforcée, lutter

contre toutes les formes d'inégalité des chances.

Nous devons aussi apprendre à mieux respecter la dignité de chacun, admettre les différences et les particularités, rendre vie aux communautés de base de notre société, humaniser les rapports entre administrations et administrés, en un mot transformer la vie quotidienne de chacun. Enfin - et c'est là l'essentiel - nous devons reprendre l'habitude de la fraternité, en remplaçant mépris et indifférence par compréhension et respect.

Rien de tout cela ne sera possible sans un vaste effort d'imagination et d'organisation dans tous les domaines, visant à la fois l'éducation permanente et le libre accès à l'information, la transformation des rapports sociaux et l'amélioration des conditions et de l'intérêt du travail, l'aménagement des villes et la diffusion de la culture et des loisirs. Quelle exaltante entreprise !

Bien entendu, ce n'est pas en un jour que nous atteindrons de tels objectifs. Ce n'est pas en un jour non plus que nous définirons les étapes et que nous fixerons les moyens.

Cela ne pourra être fait qu'après une consultation approfondie de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, et cette consultation s'engage en ce moment même avec la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Comme vous le savez, les commissions spécialisées se réunissent à partir de ce mois-ci et c'est au printemps prochain qu'aura lieu le débat sur les grandes options. C'est dans ce cadre et à cette échéance que nous arrêterons de façon cohérente et complète l'ensemble de nos objectifs à moyen terme et comment les atteindre.

Le VI<sup>e</sup> Plan sera donc l'instrument économique indispensable à la satisfaction de nos ambitions sociales.

Mais dès à présent - car il faut agir vite - voici les orientations fondamentales et les premières mesures que je sou mets à votre approbation.

Elles visent une meilleure formation et une meilleure information du citoyen, une redéfinition du rôle de l'Etat, le développement de notre compétitivité, enfin, un rajeunissement des structures sociales.

Le Gouvernement considère la politique de formation et d'enseignement comme prioritaire. Lorsque vous examinerez le projet de budget pour 1970, vous constaterez que les crédits de l'éducation nationale augmentent deux fois plus vite que l'ensemble des dépenses budgétaires.

Le Gouvernement continuera, avec les adaptations nécessaires, d'appliquer la loi d'orientation que le Parlement a votée. L'année universitaire 1969-1970 verra donc la mise en place de nouvelles universités et l'application du principe d'autonomie.

Par ailleurs, l'information scolaire et professionnelle sera développée au profit des enseignants, des parents, des élèves et des étudiants. Elle devra permettre une meilleure orientation des jeunes et faciliter, par voie de conséquence, le processus de démocratisation.

Sans oublier, pour autant, la finalité culturelle de l'éducation, le Gouvernement multipliera la possibilité d'insertion professionnelle des jeunes, notamment par la priorité donnée à l'enseignement technique et professionnel à tous les niveaux ; formation professionnelle accélérée à seize ans, brevets d'enseignement professionnel à dix-huit ans, baccalauréats techniques, diplômes des instituts universitaires de technologie, diversification des enseignements universitaires.

Mais il ne suffit pas de former des hommes; il faut aussi les

informer, complètement, c'est-à-dire contradictoirement.

Ceci concerne d'abord l'O. R. T. F. qui doit conserver son caractère de service public, garant de la qualité de l'ensemble des programmes. Mais, pour qu'il puisse répondre pleinement à sa vocation, son autonomie doit être assurée, une compétition véritable doit être organisée en son sein, et il doit être ouvert à tous.

D'abord l'autonomie.

Dès ma prise de fonctions, Je me suis porté personnellement garant de l'indépendance de l'Office et ses dirigeants ne m'ont saisi, depuis, d'aucune infraction au respect de cette indépendance.

C'est également pour renforcer cette autonomie que des textes préciseront dans les semaines à venir les droits et obligations réciproques de l'Office et de l'Etat en matière financière. Le régime fiscal de droit commun sera applicable à l'Office dès 1970 et celui-ci recouvrera progressivement, et dans un délai déterminé, la pleine responsabilité de l'emploi des ressources dont il peut disposer.

Dans le même esprit, sur le plan du personnel, l'Office sera doté d'un comité d'entreprise et le rôle des commissions paritaires sera développé.

Il faut aussi qu'une large décentralisation améliore le fonctionnement de l'Office et permette qu'une véritable compétition soit organisée en son sein, grâce, notamment, à l'existence de deux chaînes et, plus tard, d'une troisième. J'ai demandé aux responsables de l'Office de créer deux unités autonomes d'information correspondant aux deux chaînes existantes.

Le directeur de chacune de ces deux unités d'information

choisira, librement, les journalistes de son équipe et utilisera sous sa seule autorité les moyens mis à sa disposition.

Afin de garantir leur indépendance, ces directeurs seront nommés pour une durée déterminée selon les normes de la profession et ne seront révocables que pour faute professionnelle grave, après avis du conseil d'administration.

Il s'agit ainsi de mettre progressivement en place une organisation responsable, dans laquelle la qualité des productions et l'objectivité de l'information trouveront leur meilleure garantie dans le talent, la liberté, l'émulation et la conscience professionnelle des journalistes.

Enfin, il faut que l'Office soit ouvert également à tous. A cette fin, j'ai demandé de prévoir des modalités et des temps d'antenne pour que puissent s'exprimer régulièrement toutes les formations politiques et les organisations socio-professionnelles nationales.

Voilà pour ce qui sera accompli dès à présent dans le cadre du statut existant.

Par ailleurs, je vais confier à une commission restreinte, en nombre mais pas en qualité, et qui procédera à de larges consultations, mandat d'étudier les modifications à apporter au statut de l'Office. Le rapport de cette commission sera rendu public. Je ferai ensuite au Parlement les propositions nécessaires.

Voilà pour l'O.R.T.F.

Mais l'information n'est pas seulement l'affaire de l'Office. En particulier, les études et les rapports de toute nature qu'effectue l'administration à l'intention du Gouvernement sont devenus aujourd'hui une source d'information irremplaçable sur les questions qui intéressent tous les citoyens.

C'est pourquoi ces rapports et ces études seront désormais publiés et les instructions nécessaires ont été données.

J'ai dit qu'il nous fallait redéfinir le rôle de l'Etat. Il doit désormais mieux faire son métier, mais s'en tenir là et ne pas chercher à faire aussi celui des autres.

Pour cela, il devra donner ou restituer aux collectivités locales, aux universités, aux entreprises nationalisées, une autonomie véritable et, par suite, une responsabilité effective.

Pour les collectivités locales, il faut aller dans le sens de la décentralisation et une consultation de l'ensemble des associations représentatives va être engagée à cet effet.

Pour les universités, la loi d'orientation a fixé les principes; je n'y reviens pas.

Pour les entreprises publiques, il s'agit d'en faire de vraies entreprises, en leur restituant la maîtrise de leurs décisions, ce qui implique que la responsabilité de leurs dirigeants soit effectivement sanctionnable.

Le Gouvernement vous présentera dans les prochaines semaines un nouveau projet de convention de la S.N.C.F. conforme à ces principes. Dans le même esprit, un contrat est en cours d'élaboration avec Electricité et Gaz de France, et les études préalables à une révision prochaine des relations entre l'Etat, les collectivités locales intéressées et la Régie autonome des transports parisiens ont été engagées. La contractualisation des rapports entre l'Etat et les entreprises publiques sera progressivement généralisée.

En second lieu, nous cesserons de considérer comme intangibles les missions et l'organisation des administrations, telles qu'elles se perpétuent d'année en année à travers un budget qu'on ne peut plus modifier que par addition.

Nous appliquerons donc systématiquement les méthodes modernes de rationalisation des choix budgétaires. Ceci se traduira dans les deux ans qui viennent par la présentation au Parlement d'un budget fonctionnel.

Ces méthodes, qui feront apparaître les doubles emplois et les missions inutiles, entraîneront sans doute la suppression d'un certain nombre de services, directions ou organismes extérieurs.

Mais, sans attendre ces conclusions, je prescris aux ministres de me présenter dans les trois mois un plan de réorganisation de leur administration centrale visant à la suppression de directions ou services dont la nécessité a cessé d'exister.

Pas plus tard que demain sera proposée au conseil des ministres la suppression, pour des raisons de simplification et d'économie, d'un secrétariat général de ministère.

Simultanément, pour mieux utiliser les personnels de l'Etat, nous les rendrons plus mobiles, géographiquement et administrativement, notamment pour faire face à des pénuries momentanées. Dès 1970, tout ou partie de la promotion sortante de l'école nationale d'administration, et notamment tous les élèves nommés dans les grands Corps, seront affectés pour un an aux ministères de l'éducation nationale, de la santé publique et de la sécurité sociale, et enfin du travail et de l'emploi.

Dans le même esprit, pour accroître la souplesse de l'administration, seront constituées, sous mon égide, des équipes administratives douées d'une grande mobilité et susceptibles d'être affectées rapidement à des tâches urgentes ou à des missions nouvelles, sans pour autant accroître définitivement les moyens des administrations concernées.

C'est cette remise en cause des fonctions et de l'organisation

de l'Etat qui nous permettra de réaliser des économies à la fois réelles et définitives.

J'ai pris l'engagement, et je le confirme devant vous, de contenir la progression des dépenses budgétaires à un taux inférieur à celui de la croissance de la production nationale.

Comme vous pourrez le constater, cet engagement sera tenu dès le budget de 1970. Il constitue à mes yeux le plus sûr moyen d'obliger les administrations à rechercher en permanence le meilleur emploi de leurs ressources. Pour l'année qui vient, il est vrai, compte tenu des courts délais dont nous disposons, nous avons été contraints de tailler dans certaines dépenses dont l'utilité est pourtant hors de doute, notamment des dépenses d'équipement, simplement parce qu'elles sont pratiquement les seules que l'on ait pu moduler dans les quelques semaines qui nous ont été imparties. Nous n'avons donc pas fait ce que nous aurions voulu. Mais, dès le budget suivant, les contraintes que je viens d'indiquer, en matière de réexamen approfondi des missions de l'administration, commenceront à produire leurs effets, c'est-à-dire à libérer des moyens en faveur des équipements collectifs inséparables à la fois du développement économique et de l'action sociale.

Notre troisième grand objectif est l'amélioration de la compétitivité nationale.

Pour cela, d'une part, nous développerons les bases humaines, matérielles et financières de l'économie : d'autre part, dans chaque secteur, nous mettrons en oeuvre des politiques visant à la rénovation des structures et à la modernisation des mécanismes.

En ce qui concerne les bases du développement, et tout d'abord l'emploi et la formation professionnelle, le Gouvernement accélèrera la mise en oeuvre d'une politique

dynamique au service de la promotion des travailleurs.

En premier lieu, l'effort financier en faveur de la formation professionnelle va être notablement accru ; les ressources budgétaires affectées à cette politique seront majorées de 20 p. 100 en 1970 ; une taxe de formation professionnelle rénovant l'apprentissage est destinée à financer, compte tenu de l'apport propre de l'Etat, le développement des actions d'entretien et d'actualisation des connaissances, étape très importante de l'éducation permanente, elle-même essentielle pour l'avenir.

Par ailleurs, des dispositions particulières seront mises en oeuvre en vue du recyclage et du réemploi des travailleurs de plus de cinquante ans, qui constituent près de 50 p. 100 des demandeurs d'emploi qui subsistent.

Nous avons libéré par anticipation une fraction du contingent : nous envisageons de poursuivre cette politique pour la fraction suivante. Le Parlement sera saisi, pour en statuer à sa session de printemps, d'une nouvelle loi ramenant la durée du service militaire à douze mois.

Par de telles mesures, et, s'il le fallait, par des mesures complémentaires, à condition qu'elles ne désorganisent pas l'instruction militaire, nous augmenterons le potentiel de main-d'oeuvre jeune et qualifiée.

Un effort intense visera, notamment à l'université, à former des cadres de gestion des entreprises dont le défaut se fait cruellement sentir.

En ce qui concerne maintenant les bases matérielles, trois cents kilomètres d'autoroutes au moins seront mis en chantier en 1970, soit plus du double de cette année. De nouvelles modalités de financement permettront d'atteindre ce rythme élevé de développement de notre réseau.

La progression des investissements consacrés au téléphone dépassera 40 p. 100 en 1970.

Cet effort sera poursuivi au cours des années suivantes. Il rendra possible une baisse importante des prix d'installation. Il sera accompagné d'un assouplissement des structures de notre administration des postes et télécommunications. Ainsi, en 1973, nous ferons plus que doubler le trafic qui a été écoulé en 1968.

En matière de logement, notre politique visera d'abord à faire baisser les coûts, notamment par l'augmentation de l'offre de terrains à bâtir, par le regroupement et la rénovation des professions liées au bâtiment et par une mise en concurrence plus active des producteurs. Elle cherchera ensuite à redistribuer l'aide de l'Etat en faveur des catégories sociales les plus défavorisées. Elle se fixera enfin pour but d'adapter la production de logements aux besoins exprimés, en répartissant mieux les programmes de construction sur l'ensemble du territoire, en favorisant le régime de l'accession à la propriété et la construction de maisons individuelles.

La politique d'aménagement du territoire sera poursuivie vigoureusement. Elle consiste d'abord à orienter des implantations nouvelles vers les régions industrielles ou agricoles à convertir : les aides prévues à cet effet seront maintenues et versées rapidement. Elle tend, en second lieu à établir, notamment par le développement des métropoles régionales, un meilleur équilibre entre la région parisienne et le reste de la France. Il y va de l'intérêt évident de l'une et de l'autre.

Les bases financières de notre développement seront elles-mêmes affermiées et assainies : globalement, par la compression des dépenses publiques, l'équilibre du budget et les mesures d'encouragement à l'épargne ; par la diversification

des titres de placement, permettant une gestion plus souple des sociétés et offrant plus de commodités aux épargnants pour accéder au marché financier auquel les entreprises doivent pouvoir faire largement appel : par l'égalisation des conditions de concurrence entre les divers établissements financiers et les divers circuits de collecte de l'épargne - ceci permettra d'accélérer le décloisonnement et la rationalisation du système bancaire, clef du développement industriel -, les mesures déjà prises pour le crédit agricole constituent l'amorce de cette politique ; enfin, par le renforcement de l'information due aux actionnaires par les conseils d'administration dont la moyenne d'âge fréquemment très élevée constitue trop souvent un frein au dynamisme de l'entreprise, ce qui pose un vrai problème.

Sur des bases ainsi renforcées, nous devons rajeunir, dans chaque secteur, les structures et les mécanismes.

En ce qui concerne l'agriculture, dans le cadre d'une politique agricole commune dont nous voulons l'achèvement rapide, nos objectifs sont les suivants :

Favoriser le développement d'une agriculture de compétition ayant toutes les chances et capable de supporter toutes les charges d'une activité industrielle normale ;

Pour l'agriculture de caractère social, favoriser une politique de transferts passant plus par l'aide aux personnes que par le soutien des produits.

Faciliter, notamment par le développement de la coopération et des groupements d'intérêt économique, et sans formalisme juridique, le passage du maximum d'exploitations vers l'agriculture compétitive, par la mise en commun des efforts et la transformation des produits ;

Enfin, défendre à Bruxelles un infléchissement de la politique

commune dans le sens d'une profonde réorientation des productions excédentaires vers les productions déficitaires.

S'agissant du développement industriel, il faut hisser au niveau mondial quelques groupes puissants et promouvoir au niveau national le plus possible d'entreprises moyennes dynamiques. L'Etat doit stimuler cette restructuration ; il doit aussi faciliter à l'ensemble des entreprises l'exercice de leurs deux missions essentielles : innover et exporter.

Des aides existent déjà dans ces divers domaines ; elles seront simplifiées et rendues plus sélectives, le ministère du développement industriel et scientifique jouant désormais, parmi les ministères concernés par les problèmes industriels, le rôle de chef de file.

Les mécanismes de financement et de restructuration seront complétés et même transformés par la création de l'Institut de développement industriel, organisme léger destiné à prendre des participations temporaires en fonds propres, dont la présidence sera confiée à une personnalité venant du secteur privé, dont la gestion sera assurée suivant les modalités du droit privé, et qui ne sera ni une banque d'Etat, ni un hospice pour entreprises menacées.

Le Gouvernement définira avec les professions des objectifs d'exportation par branches, qui seront inclus dans les contrats de programme. Concourra à ces objectifs l'ensemble des mesures prises depuis des années dans le domaine du crédit et de la fiscalité, et dont les préoccupations conjoncturelles ou le perfectionnisme administratif ne devront en aucun cas paralyser la mise en œuvre.

En matière de recherche, le budget de 1970 marque une pause. Cela devra permettre de prendre les décisions d'assainissement et de faire les choix nécessaires. Mais l'effort du VI<sup>e</sup> Plan devra consister à porter progressivement

à 3 p. 100 le pourcentage de notre production intérieure brute consacré à la recherche. Une importance particulière sera donnée à la recherche-développement et, de façon générale, à tout ce qui peut rapprocher la recherche de l'industrie pour rentabiliser cette dernière. L'aide aux techniques de pointe devra se concentrer sur les programmes ayant le plus de chances de nous ouvrir des marchés importants. Le Gouvernement s'attachera par ailleurs à favoriser la mobilité des chercheurs.

Le capital productif, y compris le capital touristique, devant être mieux utilisé, le Gouvernement favorisera, notamment par des incitations fiscales, les entreprises qui, grâce à un aménagement rationnel des congés, et en accord avec leur personnel, cesseront de fermer leurs portes un mois par an et assureront ainsi le plein emploi d'équipements coûteux.

Pour associer pleinement les cadres au développement des sociétés et les y intéresser, les dispositions législatives nécessaires vous seront proposées en vue de leur permettre d'acquérir des actions de leur entreprise, selon des mécanismes comparables à celui des stock-options employé avec succès dans les pays anglo-saxons.

L'évolution de notre société industrielle, loin d'amorcer un déclin de l'artisanat, confirme qu'il peut être un élément essentiel de dynamisme économique. Le VI<sup>e</sup> Plan comportera un ensemble de mesures visant à permettre aux entreprises artisanales de jouer pleinement leur rôle en matière de formation des hommes, de création d'emplois, de production de biens et de fourniture de services.

Comme je l'ai indiqué, notre dernier grand objectif sera le rajeunissement des structures sociales. Il implique la transformation des relations professionnelles, la revalorisation de la condition ouvrière, une redéfinition de la solidarité.

J'ai déjà dit l'importance que le Gouvernement attache à la transformation des relations professionnelles.

A cette fin, il propose d'abord au patronat et aux syndicats de coopérer avec l'Etat pour les tâches d'intérêt commun. C'est ainsi que peut être envisagée une gestion tripartite des services de l'emploi et de la formation professionnelle.

En second lieu, afin de moderniser et de rendre plus efficaces les accords collectifs entre le patronat et les syndicats, le Gouvernement se propose d'étudier avec les intéressés la rénovation du cadre et des modalités des conventions collectives. Les objectifs visés sont la mise en place d'un mécanisme souple de fixation des salaires réels, engageant de façon réciproque la responsabilité des parties à tous les échelons de la négociation et pour la durée des conventions.

Par ailleurs, la reconnaissance pleine et entière du fait syndical est l'un des fondements de la participation. Le Gouvernement veillera à l'application de la législation sur la section syndicale et mettra en place des chambres sociales auprès des tribunaux de grande instance pour le règlement des conflits collectifs. Dans le même esprit, il favorisera le développement de l'intéressement et le bon fonctionnement des comités d'entreprise.

Dans les entreprises nationales, de nouvelles procédures de détermination des salaires seront étudiées en liaison avec les organisations syndicales et pourront être appliquées dès l'année 1970. Elles permettront d'intéresser les travailleurs du secteur public à la fois aux fruits de l'expansion nationale et au progrès spécifique de chaque entreprise. Ainsi pourront être discutés et conclus par entreprise des contrats de progrès pluriannuels portant notamment sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur les modalités destinées à assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public.

Enfin, le Gouvernement s'attachera, dans l'esprit même de la concertation permanente, à améliorer les conditions de participation des fonctionnaires à la solution des problèmes qui les concernent, notamment par les voies du conseil supérieur de la fonction publique et des comités techniques paritaires.

Nous devons, en second lieu, mettre en œuvre une politique active de revalorisation de la condition ouvrière.

La mensualisation constitue un élément essentiel pour la transformation de cette condition. En vue de faciliter la négociation entre les partenaires sociaux et de faire avancer l'application de cette mesure, le Gouvernement demandera à quatre personnalités de tirer les enseignements des expériences menées à bien dans ce domaine et d'indiquer les conditions primordiales de la réussite.

L'amélioration de la condition ouvrière passe aussi par une réduction de la durée hebdomadaire du travail, de préférence à un nouvel allongement des congés annuels, et à condition de ne pas porter atteinte à la production. Une étude d'ensemble sera menée dans la préparation du VI<sup>e</sup> plan, en tenant compte des conditions sociales, économiques et financières elles-mêmes liées à la diversité des données régionales et professionnelles.

Nous devons enfin assurer une solidarité plus active envers les plus défavorisés.

Le Gouvernement s'attachera, par priorité, à la revalorisation des bas salaires ; d'une part, adoption concertée d'un nouveau régime pour le S.M.I.G. -, d'autre part, programme pluriannuel en faveur des petites catégories de la fonction publique.

Le VI<sup>e</sup> Plan, de son côté, comportera une programmation des cotisations et des prestations sociales, conformément

aux dispositions de la loi du 31 juillet 1968. A cette occasion, et en vue du débat du printemps 1970 ici même sur les grandes options, il sera procédé à un examen d'ensemble de notre politique des transferts sociaux et de ses perspectives d'évolution à long terme.

Mais, sans attendre l'application du VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement a décidé de tracer, dès l'année 1970, une première esquisse de programmation sociale.

Cette programmation visera, en premier lieu, à combler certaines lacunes de notre politique sociale. C'est ainsi que des mesures nouvelles interviendront en faveur des handicapés et des inadaptés. Le minimum vieillesse sera sensiblement revalorisé, tandis que des dispositions seront prises, sous condition de ressources, pour améliorer la situation des veuves et pour créer une allocation en faveur des orphelins.

Par ailleurs, la programmation sociale tendra à redéployer une partie des transferts dans le sens d'une plus grande efficacité pour les plus défavorisés. Dès 1970 sera mise en œuvre une réforme de l'allocation de salaire unique. Celle-ci sera sensiblement augmentée pour les familles aux revenus modestes, mais sera réduite pour les familles plus aisées et même supprimée pour celles qui n'en ont que faire.

Notre action serait incomplète si elle se limitait aux dépenses sociales et ignorait les autres formes de redistribution. L'aménagement de l'impôt sur le revenu sera poursuivi en fonction de trois orientations principales : meilleure connaissance des revenus réels, unification des bases et des conditions d'imposition, nouveau mode de compensation des charges familiales, compte tenu des possibilités de chaque famille.

Telles sont, mesdames, messieurs, les grandes lignes de l'action que le Gouvernement compte mener avec rigueur et

obstination. Rien ne sera facile, certes, et rien ne sera possible sans un effort de travail et d'épargne de tous.

Dans l'immédiat, les mesures prises doivent nous permettre de limiter à quelques mois la phase d'austérité - d'ailleurs toute relative - et de retrouver des bases économiques saines. Qui peut contester que tout écart, par rapport à la rigueur nécessaire, prolongerait inutilement et dangereusement les déséquilibres actuels? Et ce seraient, comme à l'ordinaire, les travailleurs qui en feraient les frais.

Voilà pourquoi mon appel doit être entendu. Que chacun mesure ses responsabilités !

Certes, il est fort compréhensible que des revendications se fassent jour, notamment au sujet des conditions de travail, et il est vrai que, depuis six mois, les événements ont retardé l'examen de ces questions. Loin de moi l'idée de prendre prétexte de nos difficultés présentes pour repousser tout examen et tout commencement de solution.

Ce n'est pas en vain que j'ai parlé de concertation permanente. J'entends par là que le Gouvernement est disposé à écouter, à dialoguer, à discuter. Il existe, pour cela, des instances qualifiées dans chaque domaine, dans chaque entreprise. Dans ce cadre, toutes les questions peuvent être posées et trouver leur réponse dans la mesure compatible avec les exigences économiques et financières du moment. Des calendriers peuvent être établis pour que soient programmées les mesures à prendre. C'est l'esprit de toutes les décisions que je viens d'annoncer.

Dans ces conditions, pourquoi, avant d'avoir épuisé les possibilités normales de discussion, pourquoi ces arrêts brusques de travail, insupportables pour les usagers et dommageables pour le progrès des entreprises, c'est-à-dire l'intérêt même de leurs agents.

Je vous le demande, que deviendrait notre pays si chacun refusait d'observer les règles élémentaires sans lesquelles il ne peut exister ni démocratie ni paix civile ?

Ainsi, par exemple, le Gouvernement ne tolérera pas que soit porté atteinte à des services d'intérêt général, telles les perceptions et les caisses mutuelles, alors que là aussi le dialogue a été offert et largement pratiqué.

Tant qu'il s'agit de revendications professionnelles, le Gouvernement a dit, et il le prouve, qu'il est bien celui de la concertation et du progrès.

Mais si, par contre, il s'agit pour certains de prendre appui sur ces revendications pour contester et menacer les autorités démocratiquement élues, alors le gouvernement légitime, le gouvernement de la République, saura prouver qu'il est là pour défendre la nation contre toute aventure.

Au-delà de ces épisodes, c'est la transformation de notre pays que nous recherchons, c'est la construction d'une nouvelle société, fondée sur la générosité et la liberté.

Pour cela, nous avons besoin de votre confiance active, mesdames, messieurs, comme nous avons besoin de la confiance et du concours de tous les Français.

# Chronologie

7 mars 1915	Naissance de Jacques Delmas à Paris	1947	Élu maire de Bordeaux (puis réélu sans discontinuité jusqu'en 1995).
1933	Baccalauréat au Lycée Lakanal.	1954	Président des Républicains sociaux, ministre des Travaux publics dans le gouvernement de Pierre Mendès France.
1937	Diplôme de Sciences-Po et Licence en droit	1956	Ministre d'État dans le gouvernement de Guy Mollet.
1938	Diplôme d'études supérieures d'économie politique et Diplôme d'études supérieures de droit public	1957	Ministre de la Défense dans le gouvernement de Félix Gaillard.
1939	Major du Peloton des élèves-officiers de réserve de Saint-Cyr. Sert comme sous-lieutenant à la frontière italienne au 75 <sup>ème</sup> bataillon alpin de forteresse.	9 décembre 1958	Élu Président de l'Assemblée nationale (jusqu'en 1969).
Décembre 1940	Entre dans la résistance au sein de l'Organisation de Résistance de zone nord sous le pseudonyme de "Lakanal" puis de "Chaban"	16 juin 1969	Nommé Premier ministre par le Président Georges Pompidou.
1943	Reçu au concours de l'Inspection des finances	5 juillet 1972	Démissionne de son poste de Premier ministre.
Février 1944	Délégué militaire pour la zone nord	1974	Élu Président du Conseil régional d'Aquitaine.
Mai 1944	Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire; promu général de brigade et nommé délégué militaire national par intérim.	1978	Réélu Président de l'Assemblée nationale (jusqu'en 1981).
Août 1944	Organise la résistance parisienne dans les jours précédant la libération de la capitale.	1986	Réélu Président de l'Assemblée nationale (jusqu'en 1988).
24 août 1944	Première rencontre avec le Général de Gaulle.	1995	Quitte la Mairie de Bordeaux.
1945	Compagnon de la Libération, secrétaire général du ministère de l'Information.	1996	Nommé à l'unanimité Président d'honneur de l'Assemblée nationale.
1946	Élu député de la Gironde (puis réélu sans discontinuité jusqu'en 1997).	1997	Abandonne son siège de député.
		10 novembre 2000	Décès.